

DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND-MONTROND

COMMUNE DE LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 018-211801089-20221125-2022_81-DE



CONSEIL MUNICIPAL 25/11/2022

Date de convocation :
17 novembre 2022

Nombre de membres : 20
En exercice : 20
Présents : 14
Votants : 17
Dont 3 pouvoirs

Délibération n° 2022/ 81

OBJET AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ACCORDEE A LA SCI AUBOISPAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,

Le 25 novembre , à 19H00.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur DUCASTEL Pierre, Maire.

Etaient présents : M. DUCASTEL Pierre (Maire), M. Alexis POUGNET, Mme Solange MOREAU, M. Romain FONTAINE, Mme Christine COMBEMOREL, M. Franck GABIGNON, Mme Christelle BEZE, M. Guy HENRY, Mme Catherine CLAUDET, Mme BRETON Muriel, Mme Nathalie LASSERRE, M. Guillaume PERDRIX, M. Nicolas THOMAS, M. Alain PAQUET

Absents excusés : Mme Christine BONNEFOY-CLAUDET, (pouvoir à Christelle BEZE), Mme Danièle FONTAINE (pouvoir à Catherine CLAUDET), M. BOISSIER Wilfried (pouvoir à Guillaume PERDRIX), M. Sylvain RABOT, M. Anthony GARINIE, (pouvoir à Mme BEZE), M. MAUPASTE Alexis (pouvoir à M. Alexis POUGNET)

Secrétaire de séance : M. Romain FONTAINE

OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ACCORDEE A LA SCI AUBOISPAS


Par demande en date du 18 octobre 2022, la SCI Auboispas a sollicité la Commune en vue de procéder à une installation temporaire sur le domaine public y attenant en vue de permettre la sécurisation de ses locaux en matière d'inondations liées aux écoulements des eaux de pluie.

Aux termes de l'article R 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques : « L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être consentie, à titre précaire et révocable, par la voie d'une décision unilatérale ou d'une convention. »

En ce sens, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser ladite occupation.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de la convention d'occupation au profit de la SCI

Auboispas.

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le 
ID : 018-211801089-20221125-2022_81-DE

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Guerche sur l'Aubois, le 29/11/2022

M. le Maire
Signature
.....
Pierre DUCASTEL

M. le Secrétaire de séance
Signature
.....
Romain FONTAINE

Diffusion sur le site internet de la commune le : 29/11/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 29/11/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pierre DUCASTEL

Le Maire